



Nom	Agence Nationale pour le Développement de l'Évaluation Médicale
Sigle	ANDEM
Statut	Association régie par la Loi du 1 ^{er} juillet 1901.
Tutelle	Le Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration et le Ministère de la Santé et de l'Action Humanitaire.
Date de Création	7 février 1990.
Texte de référence	Le Journal Officiel de la République Française « Associations » du 7 mars 1990 - N° 10.
Missions	L'évaluation de stratégies et techniques médicales préventive, diagnostique et thérapeutique et l'évaluation des pratiques professionnelles à l'hôpital et en médecine libérale.
Objectifs	Conduire toute action dans le domaine de l'évaluation médicale, des soins et des technologies médicales ayant un impact en terme de santé publique.
Moyens	Budget 1992 : 23,5 millions de francs.
Organisation et fonctionnement	L'Agence est administrée par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur Jacques Bonnet. Un Conseil Scientifique donne un avis consultatif sur les problèmes scientifiques qui lui sont soumis. L'Agence est composée d'une Direction, un Secrétariat Général, un service chargé des études d'évaluation des stratégies et techniques médicales, un service chargé de l'évaluation hospitalière, un service chargé de l'évaluation en médecine ambulatoire, un service de documentation scientifique, de formation, de communication et diffusion des publications de l'ANDEM et de relations internationales.
Particularités	L'Agence fonctionne avec un Conseil scientifique présidé par le Professeur Joël Ménard et en relation avec de nombreux experts français et étrangers, institutions et professionnels de santé.
Effectifs	29 personnes équivalent temps plein.
Responsable	Le Professeur Yves Matillon, Directeur de l'Agence.
Actions et publications	L'ANDEM élabore, valide et met en oeuvre des méthodes d'évaluation des techniques, stratégies préventives, diagnostiques et thérapeutiques. Elle teste les méthodes et la faisabilité de l'évaluation des pratiques professionnelles en milieu hospitalier et ambulatoire. Elle favorise la diffusion et l'impact de ses études. La plupart des études de l'ANDEM font l'objet d'une publication. A ce jour, sont disponibles à l'Agence deux guides méthodologiques sur les conférences de consensus, huit rapports et synthèses d'études d'évaluation, tels le rapport : « <i>Évaluation des Examens Préopératoires</i> » de Juin 1992 et le document de synthèse « <i>Indications des Examens Préopératoires</i> » de Septembre 1992, les recommandations des conférences de consensus auxquelles l'Agence a participé ou attribué un label, un annuaire des formations à l'évaluation et divers compte-rendus d'ateliers ou séminaires qu'elle a organisés.
Partenaires	Les Pouvoirs publics : Ministères, Caisses d'Assurance Maladie, Universités, Hôpitaux publics et privés et plus généralement les professionnels de santé...
Perspectives et projets	Développer deux secteurs d'activité dans les domaines de l'Hôpital et de la Médecine Libérale. Les prochaines études engagées en 1992 traiteront du «Télémonitoring foetal», du «Syndrome d'Apnées du Sommeil», des «Implants Dentaires» et des «Autogreffes de moelle».
Coordonnées	ANDEM Agence Nationale pour le Développement de l'Évaluation Médicale 5 bis, rue Pérignon 75015 Paris Tél. (1) 44 38 50 00 Fax (1) 47 34 91 46